Niort, le mercredi 26 mai 2021.

**Enquête publique est ouverte du vendredi 23 avril au jeudi 27 mai inclus,**
**sur le territoire de la commune de BOUSSAIS**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant une demande d'autorisation relative au projet d'exploitation de 4 éoliennes sur la commune de Boussais porté par la société « SARL PARC EOLIEN DE BOUSSAIS », Maître d'Ouvrage du projet et futur exploitant du parc et représenté par VALECO.
Nous faisons part des observations suivantes qui nous conduisent à émettre **un avis défavorable à ce projet.**

Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) est une association de protection de la nature et de l'environnement, créée en 1969. Elle a pour vocation de « protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales […] de lutter contre les pollutions et les nuisances, et d'une manière générale d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement […] ».

DSNE est la structure départementale pour la connaissance et la préservation des Chauves-souris (inventaires depuis les années 1970 ayant donné lieu à 2 atlas, la création d'une charte pour leur conservation en bâti public la 1ère de France), le 1er contrat Natura 2000 de France (Loubeau) et la création de 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope et 2 sites Natura 2000 ainsi que du plus important réseau national de refuges pour leur conservation dans les bâtiments (près de 190 signataires).

Notre association possède donc une forte expertise naturaliste pour donner un avis sur ce projet situé dans le périmètre d'une Zone de Protection Spéciale (site Natura 2000 désigné au titre de la Directive « Oiseaux »). En zone Natura 2000 et en ZPS « oiseaux de plaine ».

Notre association, qui défend l'environnement et œuvre pour la protection de la nature, est consciente des problèmes liés aux énergies fossiles, et suit donc avec intérêt les projets éoliens en veillant à ce que l'impact des aérogénérateurs soit supportable pour l'Environnement et la Nature. Nous vous transmettons ci-dessous nos constats et interrogations au sujet du projet présenté par la société VALECO SARL PARC EOLIEN DE BOUSSAIS.

**Deux-Sèvres Nature Environnement**
48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org
Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

**Contexte départemental :**

Le département des Deux Sèvres a largement participé au déploiement de l'éolien puisqu'il fournit à lui tout seul 50% de la puissance de Nouvelle Aquitaine en énergie éolienne (source AREC).

Le SRADDET, dans son rapport de présentation relève cette inégalité de répartition spatiale et préconise un rééquilibrage.

Jusqu'à présent dans notre département, les parcs ont été implantés dans des zones propices a priori sans incidences majeures sur l'environnement. Nous observons maintenant de nouveaux projets éoliens qui viennent soit en densification des parcs existants, soit comme c'est le cas pour la société « SARL PARC EOLIEN DE BOUSSAIS » sur des zones de protection de la biodiversité.

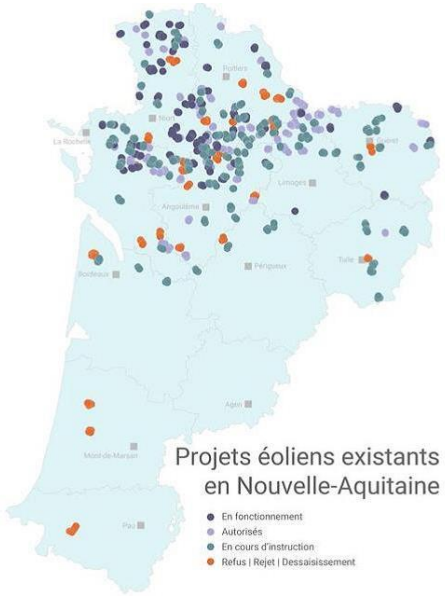


**Notre association vous fait part de sa très grande inquiétude devant cette situation inédite car ces nouveaux projets pourraient avoir une incidence très préjudiciable sur les populations animales et notamment sur l'avifaune et les chiroptères. A la lecture de ce dossier, on se rend compte que le porteur de projet les a largement sous-estimés.**

**Contexte**

Le parc éolien de Boussais sera situé à l'Est du département des Deux-Sèvres, sur la commune de Boussais, au sein de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet. Il s'agit d'une installation de 4 éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 4,2MW et 4,5MW et d'une hauteur de 230 à 238,5 m en bout de pale.

Le projet se situe dans une zone occupée par un paysage bocager où les prairies d'élevage dominent, entrecoupé de nombreuses haies et parsemé de zones humides avec de nombreuses mares et étangs.

Le réseau hydrographique sur le site retenu est relativement dense (cours d'eau temporaires et permanents, plans d'eau, zones humides). Le ruisseau de l'*étang de Fourreau* et l'affluent du ruisseau de *Fontbrenet* s'écoulent à proximité immédiate.[1]

Ce bocage semble particulièrement préservé : À l'échelle de l'AEI, on retrouve en tout **95 733 mètres linéaires de haies**. Une partie du parc s'insère au sein de la ZNIEFF Etang fourreau identifiée pour des enjeux relatifs aux habitats naturels, à la flore et à l'avifaune. On note également la présence de la ZNIEFF Bois de Chiché – landes de l'Hôpiteau5 à environ 1km du projet. Le projet jouxte également la rivière du Thouaret, **corridor écologique constitutif de la Trame Bleue d'importance régionale.**

Schéma régional éolien de Poitou-Charentes (DREAL, 2012) :

Ce document a qualifié ce secteur de : ***« zones très contraintes ou le développement éolien semblait inadapté ».***

Il a également établi des prescriptions : Dans une zone tampon de 1 km autour des ZNIEFF désignées pour des enjeux ornithologiques *« le développement éolien sera contraint par des enjeux biologiques importants. La démonstration de la compatibilité du développement éolien avec ces enjeux sera un préalable indispensable, pouvant nécessiter des études particulièrement approfondies. »*.

On se rend compte que ce secteur n'est absolument pas propice à l'implantation d'éoliennes.

**Enjeux Ornithologiques :**

La base d'étude se situe dans un périmètre **de 20 km autour de la zone d'implantation** de ce parc éolien.

241 espèces d'oiseaux y ont été recensées parmi elles 187 espèces sont protégées, certaines sont en danger critique d'extinction et sont inscrites sur la liste rouge des espèces en danger :

- Canard chipeau, Sarcelle d'été, Râle des genets

D'autres sont vulnérables :

- Caille des blés, Grèbe huppé, Bihoreau gris, Cigogne noire…

  Et près de la moitié sont des espèces « déterminantes » en Poitou Charentes.

Cette zone recèle l'une des plus fortes diversités spécifiques observables dans un tel périmètre dans le département des Deux-Sèvres. Ce site possède donc un très fort enjeu ornithologique. [1]

**Enjeux chiroptérologiques :**

Ce secteur est d'une très grande richesse et diversité de Chiroptères, il est stratégique à la fois en terme d'habitats, de chasses et de corridors de déplacement ainsi qu'en gîtes de parturition.

Ainsi **18 espèces** sont connues par Deux-Sèvres Nature Environnement sur l'aire d'étude éloignée 31 colonies de parturition et 3 sites d'hibernation mineurs suivis annuellement sont recensés sur cette aire d'étude éloignée.

Parmi ces 18 espèces, **11 espèces** sont considérées comme prioritaires par le récent Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine (PRAC NA) dont l'action n°7 concerne l'éolien.

Parmi ces 11 espèces européennes **5 d'entre elles** sont les plus sensibles aux installations éoliennes.

*Figure 431 : Cartographie de l'implantation vis-à-vis de la synthèse des enjeux naturalistes*

Au regard de cette **carte de synthèse des enjeux naturalistes**, on peut observer que ce projet

[1] Synthèse des enjeux ornithologiques du projet éolien GODS 2019

d'implantation pourrait avoir des impacts forts pour les milieux et les espèces présentes. On peut également constater que les prescriptions d'éloignement des lisières boisées **d'au moins 200 m** préconisées par plusieurs associations environnementales (EUROBATS) ne sont pas respectées dans ce projet.
Il est a souligné que les pales des éoliennes E1 et E3 vont survoler des haies ceci est de nature impacter les espèces dites de « lisière » qui optimisent l'exploitation des haies et boisements pour se déplacer et chasser. L'installation et le fonctionnement du parc éolien engendreraient potentiellement d'importantes pertes d'habitats pour plusieurs espèces à enjeux (oiseaux et chiroptères).

**Effets cumulatifs :**
Enfin, notons qu'il existe **actuellement** dans ce secteur :

-5 éoliennes à 2 km au sud-est de la ZIP,
-6 autres qui ont été autorisées à 2 km au nord-est
-9 éoliennes (à 4,5 km) Nord-est qui sont en fonctionnement.
-5 éoliennes doivent être construites à 4 kilomètres à l'ouest
**A terme c'est donc 29 éoliennes** qui seraient en fonction sur un rayon de 4,5 km

**D'importants effets cumulés sont donc à prévoir qui contraindront très fortement les déplacements de la faune ailée et engendreront potentiellement une forte mortalité directe.**

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Commissaire enquêteur, que nous portons un **avis négatif** pour ce projet éolien.

Le Président,

Yanik Maufras.

**Deux-Sèvres Nature Environnement**
48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org
Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047